

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N° : 21/2015

**Objet :** Création au tableau des effectifs  
d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian BEZOS, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Christine ESPAGNET et Christian MAUBARET.

Secrétaire de Séance : Claudine MAILLOU

**Date de convocation** : 23 juillet 2015

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;
- Vu l'avis de la commission technique paritaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**Décide :**

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 01 septembre 2015 ;
- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- ledit poste est supprimé à compter du 01 septembre 2015 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 29 juillet 2015.

Le Maire  
Jean Pierre BAILLÉ.